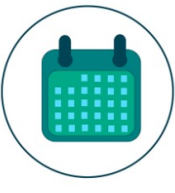


Agenda



- **8 avril** : Webinaire de présentation du secteur auprès des établissements scolaires des académies du Grand Est
- **9 avril** : Réunion DGEFF / Constructy / FDMC - Club RH FDMC Centre-Val-de-Loire
- **13 avril** : Plénière de l'Observatoire des délais de paiement - Comité de pilotage de la convention de coopération avec le ministère de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur - Réunion du comité de crise BTP
- **14 avril** : Plénière du Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité énergétique
- **15 avril** : Intervention au lycée Langevin Wallon de Champigny-sur-Marne

Retour sur l'Assemblée Générale de la Fédération



L'Assemblée Générale de la FDMC, moment fort et incontournable de la vie de la Fédération, s'est tenue le 2 avril sous la présidence de Marie ARNOU. Presque tous les groupes, groupements et indépendants de la profession avaient répondu présent, témoignant de la mobilisation du secteur.



Cette rencontre a permis d'approuver le rapport moral, les comptes ainsi que le rapport des commissaires aux comptes. Elle a aussi été l'occasion de dévoiler le rapport d'activité 2025, véritable vitrine du travail réalisé cette année et illustration concrète de l'engagement constant de la Fédération au service de ses adhérents.
[Lire le Rapport d'activité 2025](#)

15ème édition : Les Rendez-vous du Négoce confirment leur succès



Organisée le 2 avril, à l'issue de l'Assemblée Générale de la FDMC, l'édition 2026 des *Rendez-vous du Négoce* a, une fois encore, confirmé son succès. Près de 150 participants ont répondu présent, témoignant de l'intérêt constant de la profession pour ce temps d'échanges dédié aux enjeux de transformation et aux thématiques structurantes du secteur. Les travaux ont d'abord mis en lumière deux initiatives majeures portées par la FDMC. **Les Foulées du Négoce**, avec l'intervention de Laurent Petit, coach sportif, qui a introduit une réflexion stimulante autour de l'engagement individuel et collectif : mobiliser son énergie, renforcer sa résilience et inscrire sa performance dans la durée. Cette intervention a été suivie de la présentation des **Ambassadeurs métiers**, dispositif stratégique destiné à valoriser les compétences des professionnels et à renforcer durablement l'attractivité des métiers du négoce.



Une séance a ensuite été consacrée aux **aides désormais préremplies pour 2026**, représentant près de 4 milliards d'euros dédiés à la rénovation et à l'amélioration de l'habitat. Les échanges ont permis de rappeler l'importance du rôle des négociants dans la diffusion de l'information sur les dispositifs tels que **MaPrimeRénov'**, **MaPrimeAdapt** et les CEE, véritables leviers d'accompagnement pour leurs clients. La qualité des interventions et l'implication des participants ont largement contribué à la richesse des échanges. Cet événement annuel réaffirme ainsi son rôle essentiel dans le calendrier institutionnel du négoce et dans la dynamique collective portée par la Fédération.



Onisep & My Job Glasses : deux partenariats clés



La FDMC dévoile deux nouveaux partenariats structurants avec l'Onisep et My Job Glasses. Ces collaborations visent à renforcer l'attractivité des métiers du secteur, à mieux accompagner les jeunes dans leurs choix d'orientation et à soutenir la montée en compétences d'un écosystème en pleine transformation écologique et numérique.



Le communiqué ci-dessous présente en détail les actions qui seront déployées avec l'Onisep pour informer et guider les élèves, ainsi que le rôle clé de My Job Glasses dans la mobilisation d'un réseau national d'ambassadeurs métiers. Un ensemble d'initiatives concrètes pour valoriser des parcours professionnels riches et accessibles à tous.
[Lire le communiqué](#)

Tensions sur les prix : la FDMC interpelle ses partenaires et mobilise le comité de crise BTP



Dans un contexte marqué par de fortes tensions sur les coûts des matériaux, de l'énergie et du transport, la FDMC a engagé une démarche afin d'aider ses partenaires sur les conditions de mise en œuvre de récentes hausses tarifaires. Par un courrier du 27 mars à l'attention de l'AIMCC, la FDMC a exprimé sa vive préoccupation face à des augmentations, souvent notifiées dans des délais très contraints et sans concertation préalable, fragilisant la lisibilité et l'équilibre des relations commerciales au sein de la filière. Ces préoccupations font écho aux constats partagés quant aux risques inflationnistes, alimentés par des pratiques jugées parfois insuffisamment justifiées.

La FDMC a porté ces sujets lors de la réunion du comité de crise de la Médiation des entreprises du 30 mars dernier. Les échanges ont mis en évidence la nécessité de renforcer la transparence des hausses pour éviter les comportements opportunistes et préserver des relations commerciales équilibrées tout au long de la chaîne de valeur. La Fédération poursuivra ses travaux avec l'ensemble des parties prenantes afin de favoriser un dialogue constructif et d'accompagner ses adhérents dans cette période de fortes incertitudes.

Politiques du logement : la FDMC en dialogue avec le cabinet ministériel



Dans le cadre de ses échanges réguliers avec les pouvoirs publics, la FDMC a rencontré le conseiller construction et rénovation énergétique du ministre du Logement, Vincent Jeanbrun. Cette réunion a permis d'aborder plusieurs sujets importants pour la profession : le plan de relance du logement, le prêt à taux zéro (PTZ) et les pistes de simplification réglementaire visant à accélérer la production de logements. Les discussions ont également permis de faire un point sur les dispositifs de rénovation énergétique ainsi que sur les enjeux liés à la rénovation des copropriétés et au maintien de logements sur le marché locatif.

Plusieurs évolutions réglementaires importantes ont été évoquées, notamment les ajustements attendus de la RE2020, la refondation de la REP PMCB, ainsi que les réflexions en cours sur le futur signe de qualité pour les distributeurs. La FDMC poursuivra ses échanges avec les pouvoirs publics afin de porter les préoccupations des négoce et accompagner les évolutions du secteur.

FDMC et DGE : un partenariat au service des entreprises



La FDMC a signé une convention de partenariat avec la Direction générale des entreprises (DGE), afin de renforcer l'information et l'accompagnement des professionnels du bâtiment.

Ce partenariat vise à améliorer l'accès à l'information sur la réglementation et les dispositifs publics, notamment en matière de rénovation énergétique. La DGE produira des contenus pédagogiques (publications, supports numériques, vidéos), que la FDMC diffusera largement auprès de ses adhérents et de leurs clients. Des actions conjointes (webinaires, événements, campagnes) seront également déployées pour faciliter l'appropriation de ces dispositifs par les entreprises. Conclue pour une durée de trois ans, cette convention illustre le rôle de la FDMC comme relais opérationnel des politiques publiques, au plus près des réalités du terrain.

Baux commerciaux : quel partage des charges demain ?



La répartition des charges dans les baux commerciaux reste un sujet d'attention pour de nombreux adhérents. Depuis la loi dite « Pinel » de 2014, le cadre juridique s'est précisé avec un inventaire clair et limitatif des charges, impôts et travaux pouvant être refacturés au locataire. Certaines dépenses ne peuvent pas être mises à la charge du locataire, tandis que d'autres restent autorisées. C'est notamment le cas de la taxe foncière, qui peut aujourd'hui encore être refacturée.

Le cadre pourrait néanmoins évoluer. Plusieurs initiatives parlementaires récentes visent à rééquilibrer cette répartition. Une proposition de loi déposée début 2026 prévoit notamment de plafonner à 50 % la part de taxe foncière imputable au locataire. Le texte est actuellement en cours d'examen. La FDMC accompagne ses adhérents via un groupe de travail dédié à la fiscalité (locale et immobilière) et une liste de diffusion pour partager les actualités, analyses et retours d'expérience. Les adhérents intéressés peuvent s'y inscrire afin de rester informés et contribuer aux travaux.

REP emballages professionnels : entrée en vigueur au 1er juillet 2026, des précisions obtenues sur la qualification de producteur



La filière REP des emballages professionnels entrera en vigueur le 1er juillet 2026, marquant une étape importante dans l'extension du principe de responsabilité des producteurs. Les entreprises concernées devront désormais assurer la gestion de la fin de vie de leurs emballages via l'adhésion à un éco-organisme et le paiement d'une éco-contribution. À ce stade, de nombreuses questions opérationnelles demeurent, en particulier sur la qualification de « producteur », déterminante pour identifier les acteurs soumis à ces obligations. Une FAQ publiée ce 30 mars par la commission européenne, apporte des premières lignes directrices et précise les critères permettant d'identifier le producteur (premier metteur sur le marché, importateur, marque propre...).

Ces éléments devraient permettre de mieux anticiper quels négoce seront concernés et devront se mettre en conformité dans les prochains mois. La FDMC poursuit ses travaux d'analyse et accompagnera ses adhérents dans l'appropriation de ce nouveau dispositif avec un NEGOCE MEMO dédié.

Salariés expérimentés : une étude stratégique lancée pour la branche !



Lors de la réunion du mardi 31 mars, les membres de la CPNEFP ont retenu le cabinet Amnyos pour conduire une étude stratégique sur l'emploi et la formation des salariés expérimentés dans le secteur des distributeurs de matériaux de construction. Cette étude vise à mieux comprendre les enjeux liés au maintien en emploi, à l'évolution des compétences et aux parcours professionnels des salariés expérimentés, afin d'identifier des leviers d'action adaptés aux besoins des entreprises de la branche. Elle permettra également de répondre au calendrier de négociation entre les partenaires sociaux sur ce même sujet.

Les CQP du négoce des matériaux de construction



Le jury paritaire d'examen de la branche du négoce des matériaux de construction s'est réuni le 31 mars afin d'étudier les candidatures à l'obtention du CQP. Près de soixante collaborateurs de la branche ont brillamment obtenu leur certification, concrétisée par la remise de leur parchemin. Véritables leviers de développement, les CQP offrent des parcours de formation essentiels pour accompagner vos collaborateurs dans la montée en compétences. Ils permettent de valoriser les savoir-faire, de sécuriser les parcours professionnels et de répondre aux besoins évolutifs des métiers de la branche. Félicitations à l'ensemble des certifiés pour cette belle réussite !